



OFFRE D'EMPLOI

Située en bordure du fleuve Saint-Laurent, sur la Rive-Sud, la ville de Candiac se distingue par son milieu de vie exceptionnel et son aménagement urbain structuré. Candiac offre une gamme diversifiée de services à ses 22 000 citoyens. Pour maintenir son haut standard, nous sommes à la recherche de personnes hautement compétentes, dynamiques et reconnues dans leur domaine.

APPARITEUR

SURNUMÉRAIRE, HEURES VARIABLES

(période de novembre 2021 à avril 2022, avec possibilité de prolongation)

Service des loisirs

CAN-21-SURN-4080-59

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous la responsabilité du chef de section – Installations et équipements, le titulaire de l'emploi procède à l'ouverture, la fermeture et la gestion des salles. Il s'assure de la sécurité des usagers et des équipements ainsi que de la propreté des locaux. Il voit aux prêts, à la réparation et à l'entreposage des équipements. Il rédige des rapports afin de signaler toute irrégularité à son supérieur immédiat et soumet des recommandations d'amélioration.

DESCRIPTION DES TÂCHES

1. Effectue l'ouverture et la fermeture des locaux dans les édifices; active ou suspend le système d'alarme des locaux;
2. S'assure du bon fonctionnement des équipements, de la sécurité à l'intérieur des locaux et de la propreté des lieux en tout temps;
3. S'assure du respect de la politique administrative des édifices et des ententes contractuelles auprès des utilisateurs;
4. Prépare les équipements requis par le locateur;
5. En l'absence du coordonnateur en loisirs, volet événementiel, accueille le locataire et l'informe des formalités;
6. Établit des relations cordiales avec la clientèle et s'assure de sa satisfaction; assure le suivi et le soutien des locataires et des usagers des édifices;
7. Coordonne le travail de l'aide-appariteur et des auxiliaires, au besoin;
8. Garde un œil attentif sur le déroulement des activités; vérifie la condition des locaux et des équipements, apporte les corrections qui s'imposent et en informe son supérieur en cas de bris majeurs;

9. Soumet un rapport après chaque location, incluant le déroulement de la soirée, toutes les conditions dangereuses ou insalubres et toute information pertinente; recommande toute amélioration concernant la bâtisse et les équipements;
10. Voit à la protection des lieux, des personnes et des équipements; assure la gestion de la trousse de premiers soins;
11. Lorsque la situation l'exige, informe son supérieur de tout problème, incident ou accident;
12. Tient à jour un inventaire de tout le matériel et veille à ce qu'aucun équipement ne soit laissé libre, sans surveillance;
13. Effectue toute autre tâche reliée à sa fonction et/ou requise par son supérieur immédiat.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES), ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation;
- Posséder six (6) mois d'expérience pertinente à la fonction;
- Connaissances informatiques fonctionnelles : suite Microsoft Office;
- Connaissances linguistiques : intermédiaires en français (parlé, écrit) et fonctionnelles en anglais (parlé);
- Habileté manuelle pour la réalisation de certains travaux;
- Condition physique nécessaire pour l'exécution de la fonction occupée;
- Détenir un certificat reconnu en secourisme, un atout;
- Détenir un permis de conduire valide – classe 5.

Le salaire horaire à l'entrée en poste est de 22.80\$ et les conditions de travail sont déterminées par la convention collective en vigueur. L'horaire est variable, selon les besoins du Service (jour, soir et fin de semaine). L'horaire est confirmé le jeudi précédent le début de la semaine.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent soumettre leur curriculum vitae et diplôme au plus tard le **31 octobre 2021**, en remplissant le formulaire en ligne disponible à l'adresse <https://candiac.ca/la-ville/information/carriere/postulez>.

La Ville de Candiac accorde une grande importance à la diversité en milieu de travail et souscrit au principe d'équité en emploi. À ce titre, elle encourage les candidatures issues des groupes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, c'est-à-dire les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées ainsi que les personnes faisant partie des minorités visibles et des minorités ethniques. Afin de faciliter la lecture de ce document, l'emploi de la forme masculine a été retenu.

Il est à noter que seuls les candidats retenus seront contactés.